



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement de la commission d'admission prévue à l'article 4 de la loi du [...] concernant le développement de zones d'activités économiques et réglant les modalités d'admission et de mise à disposition de terrains dans ces zones et abrogeant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le SYVICOL remercie Monsieur le Ministre de l'Economie de lui avoir transmis pour avis, en date du 23 décembre 2021, le projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement de la commission d'admission prévue à l'article 4 de la loi du [...] concernant le développement de zones d'activités économiques et réglant les modalités d'admission et de mise à disposition de terrains dans ces zones et abrogeant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie

Les dispositions relatives à la nomination des membres et au fonctionnement de la commission d'admission du projet de règlement grand-ducal sous avis ne soulèvent pas d'observations particulières.

Le SYVICOL renvoie cependant à son avis du 18 juillet 2022 relatif au projet de loi n° 7947 concernant le développement de zones d'activités économiques et réglant les modalités d'admission et de mise à disposition de terrains dans ces zones, dans lequel il a demandé de compléter la composition de la commission en question par deux représentants du secteur communal, dont un membre du bureau d'un syndicat de communes assurant la gestion d'une ou de plusieurs zones d'activités économiques régionales.

Adopté par le comité du SYVICOL, le 18 juillet 2022